

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 23 (1986)  
**Heft:** 835

**Artikel:** À qui appartient la Suisse  
**Autor:** Linder, Wolf  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1023063>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Domaine

Public

835

DP

J.A. 1000 Lausanne 1 9 octobre 1986  
Hebdomadaire romand Vingt-troisième année

## Réforme du droit foncier : on y arrivera un jour

"Si les salaires, depuis 1945, avaient augmenté dans les mêmes proportions que le prix du mètre carré de terrain à Zurich-Schwamendingen, un conducteur de train gagnerait aujourd'hui 36 000 francs par mois !" Ce constat n'a pas réussi à ébranler la majorité bourgeoise du Conseil national. Ignorés également tous les autres arguments qui démontrent le mauvais fonctionnement du marché foncier. Balayés l'initiative "Ville - campagne" et le contre-projet socialiste qui allait dans le même sens : empêcher la spéculation sur le sol, modifier le droit existant afin d'éviter que la propriété foncière ne devienne de plus en plus le privilège d'une minorité exclusive de ces grands investisseurs que sont les banques, les caisses de pension et

les compagnies d'assurances. Les chiffres qui traduisent la concentration de la propriété immobilière sont aujourd'hui impressionnants. Mais le problème n'est pas nouveau, comme nous le rappelle Hans Tschäni dans son dernier livre "Wem gehört die Schweiz ?" (voir encadré). Les décisions prises la semaine dernière par le Conseil national s'inscrivent dans une longue série de batailles perdues (voir DP 832). Il semble qu'il soit particulièrement difficile dans ce pays de faire admettre que le sol, en économie de marché, ne doit pas obéir aux mêmes lois que le savon, la limonade, l'automobile et les autres biens de consommation.

(suite au verso ...)

### A qui appartient la Suisse

(wl) Des chiffres qui ont un relent de tiers-monde : 10% des contribuables suisses possèdent 80% du capital immobilier. 19% seulement des paysans sont propriétaires du sol qu'ils exploitent ; l'endettement agricole s'élève à 10'000 francs par hectare. Dans les villes de plus de 100'000 habitants, 6,8% des gens possèdent leur logement. Nous sommes à plus de 70% un peuple de locataires, ce qui constitue un record européen (Etats-Unis 35%, Italie et France 43% environ). En 1980, 600'000 appartements (22%) sont propriété des milieux immobiliers (sociétés, caisses d'assurances et de pension etc ...), sans compter les maisons individuelles et les résidences secondaires qui feraient monter la proportion à plus du tiers.

Telles sont les données que nous présente Hans Tschäni, auteur de "Qui gouverne la Suisse" dans son nouveau livre "Wem gehört die

Schweiz ?" (Orell Füssli Zurich, 1986, pas de traduction française en vue pour l'instant). Alliant l'engagement du jeune journaliste à la sagesse du vieux routinier, Tschäni retrace l'histoire de la propriété dans la démocratie suisse. Il met en évidence le décalage entre l'idéologie et la réalité du régime foncier et rappelle quarante ans de luttes politiques pour une réforme du droit du sol : les initiatives des Jeunes paysans et des socialistes (rejetées en 1950 et 1967) contre la spéculation, les remèdes inappropriés qui consistent à empoigner le problème en imposant des restrictions aux étrangers, la trop longue mise en place de l'aménagement du territoire etc ...

Critiquant vertement la propriété égoïste et le lobby qui la défend de manière si intransigeante, Tschäni ne se résigne pas pour autant au statu quo. Selon lui, les réformes sont inéluctables et finiront par triompher.